

AIR LIQUIDE TUNISIE

**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 40.937.600 DINARS
SIEGE SOCIAL : 37, RUE DES ENTREPRENEURS - ZI CHARGUIA II -
ARIANA AEROPORT - 2035 ARIANA**

RNE 002412 B - MF 002412 B/A/M/000

Matricule CNSS : 15804 90

CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE DU 30 JUIN 2022

Messieurs les actionnaires de la Société Air Liquide Tunisie sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 30 Juin 2022, à 10 heures, Au Lake Forum Business Center, 5 Rue de la Feuille d'Erable, 1053 Les Berges du Lac 2, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2021,
2. Examen des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs au même exercice,
3. Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021 et répartition des bénéfices,
4. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2021,
5. Ratification des conventions réglementées,
6. Renouvellement de mandats d'administrateurs,
7. Nomination d'administrateurs,
8. Nomination d'un administrateur indépendant,
9. Reconduction du montant des jetons de présence,
10. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**PROJET DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2022**

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des états financiers sociaux de l'exercice 2021)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers de l'exercice 2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états, faisant apparaître un bénéfice net de 18 564 039 Dinars.

Elle donne quitus entier aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2021.

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2021)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers consolidés du Groupe Air Liquide Tunisie de l'exercice 2021 tels qu'ils ont été présentés.

TROISIEME RESOLUTION

(Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des sociétés commerciales)

L'Assemblée Générale constate qu'il lui a été fait, sur les opérations visées par les articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, le rapport prévu par la loi. Elle ratifie ces opérations.

QUATRIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat et fixation du dividende)

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

Bénéfice de l'exercice	18 564 039
Résultats reportés	14 023 235
Total à répartir	32 587 274
Répartition	
Réserves légales	0
Sous-total 1	32 587 274
Sous-total 2	32 587 274
Réserve pour réinvestissement	0
Fonds Social	-370 000
Report à nouveau	-23 211 002
Dividendes	-9 006 272
Solde	0

L'Assemblée fixe en conséquence le dividende à 5,5DT pour chacune des 1 637 504 actions composant le capital social.

Le paiement sera effectué à partir du 18 juillet 2022.

CINQUIEME RESOLUTION

(Renouvellement de mandats d'Administrateurs)

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de deux (2) années les mandats de la Banque de Tunisie et de Monsieur Philippe Martinez.

Les mandats de la Banque de Tunisie et de Monsieur Philippe Martinez prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

SIXIEME RESOLUTION

(Nomination d'un nouvel administrateur)

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer **Madame Sophie Cheenne** en tant qu'administrateur pour un mandat de deux (2) ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

SEPTIEME RESOLUTION

(Nomination d'un nouvel administrateur)

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer **Monsieur Mathieu Cornillac** en tant qu'administrateur pour un mandat de deux (2) ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

HUITIEME RESOLUTION

(Nomination d'un administrateur indépendant)

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer **Monsieur Abdesslam Mankai** en tant qu'administrateur pour un mandat de deux (2) ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

NEUVIEME RESOLUTION

(Reconduction des jetons de présence)

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs à 50 000 Dinars par an, dont 10 000 Dinars revenant aux membres du Comité d'Audit. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

DIXIEME RESOLUTION

(Pouvoir)

L'Assemblée Générale autorise le Président du Conseil à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente Assemblée.